

Amnistie fiscale au secours de la crise

Le principe de l'amnistie fiscale n'est pas nouveau et lors du siècle dernier notre pays a connu trois amnisties fiscales générales. Les effets directs de ces trois différentes amnisties portaient directement sur les impôts fédéraux, cantonaux et communaux. La volonté de notre Parlement fédéral était dictée par le besoin de supprimer l'ensemble des conséquences juridiques dues à la soustraction d'impôts, soit des rappels d'impôts associés à de fortes amendes fiscales.

Acceptée en votation populaire la dernière amnistie fiscale fut un véritable succès dans son exécution et dans son résultat, elle a permis d'injecter plus de 11.5 milliards de francs dans le circuit économique.

Notre demande s'appuie sur la situation économique exceptionnelle et les graves turbulences qui agitent les marchés financiers mondiaux. Nous nous trouvons aujourd'hui au début d'une période de récession. Accorder une amnistie permet à court terme de réintroduire dans le circuit économique de nombreux capitaux et une telle démarche peut devenir un vecteur important de la relance économique.

Au final, une telle démarche permettrait à de nombreux contribuables de régulariser leur situation et à l'Etat d'apporter une réponse contre les infractions fiscales.

Par conséquent nous demandons au Gouvernement :

- **D'instaurer une amnistie fiscale au niveau cantonal.**

Delémont, le 24 juin 2009

Groupe UDC
Jean-Pierre Mischler

